

**ANNEE 2023**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Délibération n°

**2023084**

Date de convocation : 08/11/2023

Date d'affichage : 16/11/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	4
Nombre de votants	:	22

Vote : 22

Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Abstention : 1 (Mme V. RECART)

Contre : 0

**Adopté à la majorité**

Envoyé en préfecture le 16/11/2023  
Reçu en préfecture le 16/11/2023  
Publié le  
ID : 064-216401000-20231113-2023084-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 novembre 2023, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Marc PERRIER.

Mmes, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE, Bénédicte LARCEBEAU, Céline FAYS (arrivée à 19h14).

Absents excusés : M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY).

Mmes Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), Valérie RECART (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Maud BARRAL.

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**O.J n°6 : Subvention exceptionnelle à l'association  
« Les Mots s'animent » pour la constitution d'un  
fonds spécifique**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Par courrier reçu le 20 Octobre 2023, le conseiller départemental M. Philippe ECHEVERRIA a informé notre collectivité de l'octroi d'une subvention d'un montant de 854,01 € dans le cadre de la constitution d'un fonds spécifique au sein de la bibliothèque municipale.

Les dépenses relatives à la constitution de ce fonds ont été prises en charge intégralement par l'association « Les Mots s'animent » qui gère la bibliothèque. Il convient de lui verser une subvention exceptionnelle du même montant que les sommes engagées pour l'achat des ouvrages concernés, à savoir des Mangas.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 854,01 € au bénéfice de l'association « Les Mots s'animent ».

Fait à Bassussarry, le 13 novembre 2023.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

